

Médiation Google P2B via le Formulaire de demande du CEDR

Que dois-je savoir ?	Comment faire ma demande ?
<ul style="list-style-type: none"> Conformément à l'obligation qui lui incombe en vertu du Règlement « Platform to Business », Google et ses affiliés désignent le Panel CEDR P2B en qualité de médiateurs auxquels il acceptent d'avoir recours en cas de différend avec un Utilisateur Professionnel. Le CEDR, qui administre le processus, est une organisation indépendante qui fournit des services de médiation et autres processus de RED aux entreprises, consommateurs, administrations centrales et locales et organismes professionnels. Tous les différends entre Google et ses Utilisateurs Professionnels qui sont admissibles à la médiation dans le cadre de ce processus de médiation doivent d'abord passer par la procédure de réclamation applicable de Google. Les Utilisateurs Professionnels dont les différends sont admissibles recevront une lettre de saisine et un code d'autorisation de la part de Google. Si vous êtes un Utilisateur Professionnel et que vous pensez avoir un différend admissible, demandez une lettre de saisine à Google à l'adresse suivante : http://g.co/help/mediation. L'Utilisateur Professionnel doit compléter toute la Partie I du présent formulaire de demande. Les Honoraires à la charge de l'Utilisateur Professionnel sont dus avant la médiation. Pour plus d'informations concernant les honoraires, voir la Partie III. 	<ul style="list-style-type: none"> L'Utilisateur Professionnel doit compléter la Partie I du présent formulaire de demande, indiquer le code d'autorisation et l'adresser au CEDR dans les 30 jours suivant la lettre de saisine de Google. Lire les informations figurant en Partie III. La Partie I complétée par l'Utilisateur Professionnel sera transmise à Google avec une demande de compléter la Partie II. L'Utilisateur Professionnel recevra la Partie II complétée par Google conformément au Règlement de Médiation. La médiation sera menée conformément au Règlement de Médiation et à la Convention de Médiation du CEDR pour la Médiation P2B de Google, consultables sur le site internet du CEDR à l'adresse suivante : www.cedr.com/mediation/google. En déposant le présent formulaire de demande, vous confirmez votre accord de principe à la médiation. Lorsque le consentement de Google à la médiation aura été confirmé et la date de disponibilité indiquée, le CEDR contactera les deux parties afin de leur soumettre au moins deux (2) noms de médiateurs et des informations complémentaires dans les six (6) jours ouvrés suivant la réception de la Partie I du présent formulaire de demande complétée par l'Utilisateur Professionnel.

Partie I - À compléter par l'Utilisateur Professionnel

1. Code d'autorisation

Insérer le Code d'autorisation :

2. Date de communication

Veillez noter que les communications reçues par le CEDR avant 17h00 (GMT/BST) un jour ouvré seront considérées avoir été reçues à la date du courriel. Toutes les communications reçues après 17h00 (GMT/BST) seront considérées avoir été reçues le jour ouvré suivant.

Insérer la date du jour :

3. Les Parties à la présente médiation

Partie A/Dénomination sociale de l'Utilisateur Professionnel :

Adresse postale :

Ville :

Tél :

Code postal :

Pays :

Veillez fournir les coordonnées de la personne qui assiste à la médiation

Interlocuteur :

Adresse électronique :

et

Et Partie B/Entité Google :

Les coordonnées seront insérées par Google dans la Partie II

CEDR, 100 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8BU
et

Le Médiateur envoyé par le CEDR

4. Langue

La Médiation se déroulera en anglais ou dans la langue des conditions générales régissant la relation contractuelle entre l'Utilisateur Professionnel et Google. Veuillez cocher la langue souhaitée. Si cette langue ne figure pas sur la liste, veuillez cocher « autre » et indiquer manuellement la langue souhaitée.

Néerlandais

Italien

Anglais

Polonais

Français

Portugais

Allemand

Espagnol

Autre (veuillez préciser) :

5. Choix du service

Veuillez sélectionner le service de médiation souhaité en fonction du montant du différend. Le détail du prix de chaque prestation est indiqué dans la Partie III ci-dessous.

Le montant des réclamation doit être calculé sur la base du montant de la réclamation potentielle ou, s'il est plus élevé, celui de la demande reconventionnelle potentielle, sans additionner les deux.

Montant du différend

Jusqu'à 25 000 €

De 25 001 à 75 000 €

De 75 001 à 125 000 €

De 125 001 à 250 000 €

De 250 001 à 500 000 €

Au-delà de 500 000 €

6. Dates proposées pour la médiation

Veillez indiquer la ou les dates auxquelles vous serez disponible en vue de la médiation, par ordre de préférence. Les dates indiquées doivent être comprises dans un délai de huit semaines ouvrées suivant la date de dépôt de la Partie I du présent formulaire :

7. Points litigieux

Veillez fournir un (court) résumé du différend, indiquant les demandes financières s'il y a lieu. Des informations complémentaires vous seront demandées à la suite de la désignation du médiateur. Voir le Règlement de Médiation.

8. Partie A / Représentation (le cas échéant)

Interlocuteur principal :

Nom du cabinet d'avocats :

Adresse électronique :

Pays :

Tél :

9. Partie A - Accord sur la procédure

Des informations importantes concernant le dépôt de votre demande figurent dans la Partie III.

Si vous ne comprenez pas l'une des parties du présent formulaire de demande ou si vous souhaitez modifier une demande de médiation, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : adr@cedr.com ou appeler le numéro suivant : (0)207 536 6060, indiquant la référence Google P2B, pour plus d'informations.

Envoyez ce document à adr@cedr.com en indiquant la référence Google P2B et votre Code d'Autorisation. Le CEDR contactera ensuite Google pour lui fournir une copie du présent Formulaire de Demande avec la Partie I complétée par vos soins, afin de confirmer votre consentement à la médiation et vérifier la disponibilité des dates de médiation. Après réception du consentement de Google, le CEDR adressera aux deux parties une liste de deux médiateurs recommandés.

PARTIE II - À compléter par Google

10. Partie B / entité Google responsable de la fourniture du service

Partie B/Entité Google :

Adresse postale :

Ville :

Tél :

Code postal :

Pays :

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne qui assistera à la médiation

Interlocuteur :

Adresse électronique:

11. Partie B / Représentation de Google (le cas échéant)

Interlocuteur principal :

Nom du cabinet d'avocats :

Adresse électronique : Pays :

Tél :

12. Points litigieux

Veillez fournir un (court) résumé du différend, indiquant les demandes financières s'il y a lieu. Des informations complémentaires vous seront demandées à la suite de la désignation du médiateur. Voir le Règlement de Médiation.

13. Dates proposées pour la médiation

Veillez indiquer la ou les dates auxquelles vous serez disponible en vue de la médiation, par ordre de préférence. Les dates indiquées doivent être comprises dans un délai de huit semaines ouvrées suivant la date de dépôt indiquée dans la Partie I du présent formulaire :

14. Partie B - Accord sur la procédure

Des informations importantes concernant le dépôt de votre demande figurent dans la Partie III.

Si vous ne comprenez pas l'une des parties du présent formulaire de demande ou si vous souhaitez modifier une demande de médiation, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : adr@cedr.com ou appeler le numéro suivant : (0)207 536 6060, indiquant la référence Google P2B, pour plus d'informations.

Envoyez ce document à adr@cedr.com en indiquant la référence Google P2B et votre Code d'Autorisation. Le CEDR fournira ensuite aux deux parties une copie du présent Formulaire de Demande complété et une liste des deux médiateurs recommandés.

Partie III

1. Dès réception du formulaire de demande, le CEDR informera Google de la demande de médiation de la Partie A. Les informations fournies dans le présent formulaire sont destinées à la gestion du processus par le CEDR et feront partie des éléments fournis aux Parties et au Médiateur. Les informations fournies **seront communiquées à l'autre Partie et doivent être complétées dans cette optique.**
2. La convention de médiation entrera en vigueur entre les Parties, le CEDR et le Médiateur dès réception d'une Convention de Médiation signée de la part des Parties et du règlement de l'acompte de la Partie A.
3. Le CEDR ne confirmera la date réservée pour la Médiation à l'une des dates convenues par les Parties et convenant au Médiateur sélectionné/désigné qu'après réception par CEDR du paiement intégral de l'acompte de la Partie A.
4. Les honoraires afférents aux services de médiation sont indiqués ci-dessous. Tous les honoraires s'entendent hors TVA et sont libellés à la fois en GBP et en EUR. Les honoraires comprennent tout le temps de préparation raisonnable et la médiation par visioconférence/téléphone. Le CEDR se réserve le droit de facturer du temps de préparation supplémentaire si les éléments communiqués dépassent le volume normal au regard des pratiques usuelles de la profession.

Montant du différend	Durée de la Médiation	Prix	Contribution de Google (60 %)	Contribution de l'Utilisateur Professionnel (40 %)
Jusqu'à 25 000 €	3 heures	600	350	250
de 25 001 à 75 000 €	4 heures	1 000	600	400
de 75 001 à 125 000 €	5 heures	1 500	900	600
de 125 001 à 250 000 €	7 heures	2 200	1 320	880
de 250 001 à 500 000 €	8 heures	4 000	2 400	1 600
Au-delà de 500 000 €	Délégation au taux horaire de 575 de l'heure à répartir entre les parties (40%/60%). Cela correspond à 230 de l'heure pour l'Utilisateur Professionnel et 345 de l'heure pour Google. Le montant total des honoraires dépendra de la complexité du dossier et du temps nécessaire au médiateur.			

5. À défaut de réception du règlement de la Partie A dans le délai requis indiqué dans la facture, le CEDR annulera la réservation et le médiateur sera libre d'accepter d'autres missions